



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

21.06.2024

Titre du projet du marché:

Pôle Médical des Colonies, Prestations d'architecte et d'ingénieur électricité

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

283055

N° de la publication SIMAP:

1426909

Date de publication SIMAP:

13.06.2024

Adjudicateur:

Etat de Vaud, Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité - DIAD

Organisateur:

Etat de Vaud,

Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité - DIAD, à l'attention de Mme Maria Tevez, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41213167300, E-mail: info.architecture@vd.ch

Inscription:

Le concurrent doit renvoyer la clause de confidentialité signée pour s'inscrire à la procédure et obtenir la totalité des documents de l'AO (cf. consignes données dans le D1) qui seront transmis dès le 26.06.24.

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

11.09.2024

Rendu documents:

11.10.2024 à 11h30. Le cachet postal ne fait pas foi.

A remettre en deux exemplaires papier + une clé USB avec fichiers au format PDF; le tout à glisser dans une enveloppe fermée.

Rendu maquette:

-

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

Prestations d'architecture

Description détaillée des prestations / du projet:

Prestations d'architecte et d'ingénieur électricien pour les phases partielles SIA 31 (partielle) à 53.

Le projet de pôle médical des colonies prendra place dans un ancien corps de ferme qui sera ainsi transformé, pour une surface de plancher d'environ 1350 m2.

Communauté de mandataires:

L'association de bureaux n'est pas admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés, les documents produits font partie de l'appel d'offres et ils sont autorisés à participer au présent appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Membres :

- Claudio Iglesias, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD, Directeur DIAD (Président)
- Gilles Jeanneret, Etat de Vaud, DEIEP-DGIPDIAD, Responsable domaine parc prisons

Suppléants :

- Maria Tevez, Etat de Vaud, DEIEP-DGIPDIAD, Architecte, Cheffe de projet
- Mme Camille Orthlieb, Etat de Vaud, DEIEP-DGIPDIAD, Responsable de domaine construction durable
- Gilles Batista, Etat de Vaud, DJES-SPEN, Responsable architecture et bâtiments

Conditions de participation:

- Engagement sur l'honneur
- Conditions:
 - Être titulaire du diplôme d'architecte EPF / HES ou jugé équivalent,
 - Être admis en qualité d'architecte au registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG) au niveau A ou B, ou à un registre

- étranger reconnu équivalent.
- Être inscrits, à la date de la remise des offres, au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI en plus du REG pour la reconnaissance des diplômes.
- L'architecte doit faire preuve d'une capacité économique suffisante selon annexe à rendre (la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années doit être supérieure à deux fois la valeur annuelle moyenne du mandat)

Critères d'aptitude:

Le bureau d'architectes doit fournir au moins une référence achevée il y a moins de 10 ans par rapport au 1er mars 2024, donc après le 28 février 2014, d'un projet de construction d'un bâtiment neuf ou rénovation d'un bâtiment public avec des caractéristiques équivalents comportant des exigences de construction et des mesures de sécurités élevées et d'au moins CHF 5 millions de travaux hors TVA, pour lesquelles le bureau a réalisé toutes les phases SIA 31 à 53 partielle.

Le candidat fourni pour les critères d'aptitude et pondération au maximum deux références et la meilleure sera retenu pour l'évaluation.

Critères d'adjudication / de sélection:

- C1. Prix - Annexe R1 - 20%
- C2. Organisation pour l'exécution du marché 30%
 - Nombre d'heures nécessaires, annexe R5 – 10%
 - Nombre, planification et disponibilité des moyens et ressources, annexe R6 - 10%
 - Qualification des personnes clés, annexe R9 - 10%
- C3. Qualité technique de l'offre 25%
 - Compréhension des enjeux, annexe R14 – 15%
 - Méthodologie et démarche proposées, annexe R14 – 10%
- C4. Organisation de base du mandataire 10%
 - Organisation qualité du concurrent, annexe Q1 – 4%
 - Contribution au développement durable, annexe Q5 – 6%
- C5. Références du mandataire - Annexe Q6 - 15%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Le critère du temps consacré 2.1 est noté selon la méthode T4 du Guide romand des marchés publics.

Le critère du prix est noté selon la méthode T200 du Guide romand des marchés publics.

Indemnités / prix:

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art. 14 LMP/AIMP(2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres:

- Le cahier des charges détaillé et les annexes à rendre ne sont transmis par l'organisateur qu'après réception d'une déclaration de confidentialité signée par le soumissionnaire. L'OMPr regrette qu'une bonne compréhension du mandat, tout en garantissant la confidentialité nécessaire, ne soit pas possible sans la transmission de ce document.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes